

AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE DROIT SYNDICAL

NOM : **Prénom** :

Direction / Service :

Date de l'absence :

Durée : :

Article 6	<input type="checkbox"/> Réunion mensuelle d'information syndicale ↳ 1h/mois ou 2h/2mois ou 3h/trimestre civil, dans la limite de 12 h par an et par agent Accordé à tous les agents titulaires ou non titulaires, sous réserve des nécessités de service (l'agent ne peut s'absenter qu'après validation de sa demande)
	<input type="checkbox"/> Assemblée Générale ou congrès de la section ou du syndicat créé auprès du CG63 (journée accordée aux adhérents du syndicat, par le Président du CG) L'agent ne peut s'absenter qu'après validation de sa demande

Signature de l'agent	Avis de l'autorité hiérarchique (DGA, Directeurs, Chefs de service, Responsables de Circonscription, Responsables de DRD, Principaux ou gestionnaires des Collèges)
Fait à Date et signature :	Au regard des nécessités de service, je donne un avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Si défavorable - motifs : Date et signature :

Cadre réservé à la DGRH/service Prévention et Relations Sociales	
Demande reçue le:	Enregistrée sur GESTOR le :

*Toute demande qui arriverait à la validation de l'autorité hiérarchique après l'échéance ne sera pas autorisée.
L'agent devra alors régulariser son absence sur ses congés annuels.*